


Informations de base	
2024/2078(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport 2024 de la Commission sur l'état de droit Subject 8.30.10 Principes communs aux États membres, valeurs de l'UE	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		MENDES Ana Catarina (S&D)	21/11/2024
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		WISELER-LIMA Isabel (EPP)	10/01/2025
	JURI Affaires juridiques		KYUCHYUK Ilhan (Renew)	05/12/2024
	Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
Justice et consommateurs		MCGRATH Michael		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/05/2025	Vote en commission		
28/05/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0100/2025	
17/06/2025	Débat en plénière		
18/06/2025	Décision du Parlement	T10-0129/2025	Résumé
18/06/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2078(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/10/01286

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE767.867	09/01/2025	
Amendements déposés en commission		PE768.144	18/02/2025	
Amendements déposés en commission		PE769.958	18/02/2025	
Amendements déposés en commission		PE769.959	18/02/2025	
Avis de la commission	JURI	PE768.062	26/03/2025	
Avis de la commission	AFET	PE768.114	14/04/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0100/2025	28/05/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0129/2025	18/06/2025	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2025)11-05	05/11/2025	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
WAWRYKIEWICZ Michał	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	29/01/2025	Rule of law in Hungary
MENDES Ana Catarina	Rapporteur(e)	LIBE	18/11/2024	Amnesty International Limited Civil Society Europe European Anti Poverty Network European Network Against Racism European Partnership for Democracy European Roma Grassroots Organisations Network European Civic Forum International Commission of Jurists Reporters sans frontières The European Region of the International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans

Rapport 2024 de la Commission sur l'état de droit

2024/2078(INI) - 18/06/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 405 voix pour, 210 contre et 36 abstentions, une résolution sur le rapport 2024 de la Commission sur l'état de droit.

Les députés ont rappelé que l'Union est fondée sur les valeurs communes, consacrées à l'article 2 du traité UE, de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie et d'égalité, sur l'état de droit ainsi que sur le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Lorsque ces valeurs sont affaiblies, l'Union est confrontée à une menace systémique, tout comme les droits et les libertés des personnes vivant sur son territoire.

Indépendance du système judiciaire

Le Parlement a rappelé qu'une **justice équitable et accessible** est un principe fondamental de l'état de droit qui exige un système judiciaire indépendant. Or, si certains systèmes judiciaires peuvent sembler fiables en apparence, cela n'est en réalité pas toujours le cas.

Les députés ont insisté sur la nécessité que les juges restent impartiaux et sur l'importance du rôle joué par les conseils nationaux de la magistrature dans la sauvegarde de l'indépendance de la justice. Ils ont demandé que les procédures disciplinaires concernant les juges et les procureurs soient confiées à des organes indépendants, libres de toute influence politique. La Commission est invitée à surveiller de manière proactive et à réagir rapidement aux risques de recul de l'état de droit dans les domaines de l'indépendance judiciaire et de l'accès à la justice. Le Parlement a regretté la tendance de certains États membres à ne pas mettre en œuvre les arrêts de la CJUE et de la CEDH et a réaffirmé son soutien résolu à la Cour internationale de justice et à la Cour pénale internationale (CPI).

Cadre de lutte contre la corruption

Le Parlement a invité les États membres, les pays candidats et candidats potentiels, ainsi que les institutions de l'Union à **améliorer la transparence et la responsabilité** au sein des institutions publiques en renforçant les cadres juridiques relatifs à la lutte contre la corruption et au conflit de compétence ainsi que les processus de suivi afin de garantir l'efficacité des enquêtes et des poursuites dans les affaires de corruption, y compris les affaires de corruption de haut niveau. Les députés ont déploré l'absence de progrès notables et souligné que des condamnations définitives et des sanctions dissuasives sont nécessaires pour démontrer un véritable engagement dans la lutte contre la corruption. Les États membres sont invités à garantir la transparence et la responsabilité en matière de lobbying et à adhérer au Parquet européen.

Le Parlement s'est félicité de la proposition de directive de la Commission sur la lutte contre la corruption qui harmonise la définition des délits de corruption dans les secteurs public et privé et les sanctions correspondantes.

Pluralisme et liberté des médias

Le Parlement a salué les initiatives visant à promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes ainsi qu'un environnement sûr et favorable pour les journalistes, telles que le règlement européen sur la liberté des médias et a demandé sa mise en œuvre rapide. Il a invité la Commission et les États membres ainsi que les pays candidats à **garantir la sécurité et la protection des journalistes**, y compris des journalistes d'investigation et des vérificateurs de faits qui sont particulièrement exposés. Les États membres et les pays candidats doivent protéger et promouvoir la liberté et le pluralisme des médias, garantir l'allocation transparente des fonds publics, empêcher la concentration de la propriété des médias, protéger l'indépendance éditoriale et lutter contre la désinformation.

Les députés ont demandé une **application plus stricte de la réglementation des médias** afin de lutter contre les discours de haine, soulignant que la liberté d'expression doit s'exercer dans le cadre de la loi et ne devrait pas être exploitée pour cautionner les discours de haine et les crimes de haine.

Organisations de la société civile (OSC)

Le Parlement s'est déclaré profondément préoccupé par le **rétrécissement de l'espace civique** et la persécution croissante des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme dans l'Union, en particulier ceux qui luttent contre le racisme, pour la justice climatique, les droits des personnes LGBTIQ, les droits des femmes et le soutien aux migrants. Il a invité les États membres à s'abstenir de prendre des mesures juridiques disproportionnées à l'encontre des militants pacifiques et demandé d'accroître le financement de l'Union consacré aux acteurs de la société civile qui luttent contre le racisme et œuvrent en faveur d'autres droits fondamentaux. Les États membres sont invités à créer un **environnement favorable** aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme et à adopter la directive contre les poursuites-bâillons.

Égalité et non-discrimination devant la loi

Préoccupés par le manque de progrès et l'absence d'avancée dans la mise en œuvre des législations en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination dans certains États membres, les députés ont déploré l'intention de la Commission de **retirer la proposition de directive horizontale sur l'égalité de traitement** et ont demandé instamment au Conseil d'adopter la directive dans les meilleurs délais. Le Parlement a invité le Conseil à étendre la liste actuelle des «infractions de l'UE» figurant à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin d'y inclure les **crimes de haine et discours de haine**, et invité la Commission à présenter une proposition législative sur les crimes de haine et les discours de haine.

La Commission et les États membres sont appelés i) à prendre des mesures contre la violence fondée sur le genre, tant en ligne que hors ligne, ii) à protéger les droits des personnes LGBTIQ en présentant une nouvelle stratégie en faveur des personnes LGBTIQ, iii) à présenter des propositions législatives en vue de lutter contre les crimes de haine et les discours de haine fondés sur l'identité de genre, les caractéristiques sexuelles et l'orientation sexuelle et iv) à accentuer les efforts pour surveiller, prévenir et poursuivre les crimes de haine et pour protéger les communautés juives et musulmanes contre le harcèlement et la violence.

Panoplie d'outils en matière d'état de droit

Le Parlement a critiqué l'inaction du Conseil dans l'avancement des procédures en cours au titre de l'article 7 du traité UE et demandé instamment au Conseil de débloquer les prochaines étapes de la procédure prévue à l'article 7 du traité UE à l'égard de la **Hongrie**. Il a demandé à la Commission de veiller à ce que les fonds de l'Union parviennent à la population hongroise, notamment au moyen de mécanismes de financement direct ou indirect des bénéficiaires indépendants du gouvernement hongrois.

Tout en se félicitant des outils préventifs de la boîte à outils pour l'état de droit, le Parlement a insisté sur la nécessité d'introduire **un lien plus étroit entre les conclusions du rapport 2024 sur l'état de droit et l'allocation d'un soutien financier** au titre du budget de l'Union, sous la forme de jalons, afin que les fonds de l'Union soient subordonnés à la mise en place des réformes nécessaires. Il a invité la Commission à renforcer le lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et donc, sur la base des conclusions des rapports annuels sur l'état de droit, à lancer rapidement et de manière coordonnée des procédures d'infraction.

Les députés sont favorables à la présentation de propositions pertinentes élargissant le champ d'application de cette panoplie d'outils ainsi qu'à une **application plus stricte du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit**, avec des conditions transversales dans les programmes de financement de l'Union européenne.